

**Conseil municipal du 25 mai 2020  
à 20h30 à la Maison pour Tous de Serres-Morlaàs**

**Compte rendu**

**Présents :**

Stéphane Pédeboy

Thomas Lauzier

Léopold Labat

Laurence Artigues

Pierre Brégégère

Gérard Seine

Nicolas Sambussy

Nicolas Sarthou

Magali Paulhan

Thomas Buron

Jean-Louis Vigneau

Bernard Guivarch

Véronique Combalbert

Francis Lacrabère

Monique Ardoy

Christophe Louet

**Absents :** -

**Ordre du jour :**

Suite à la convocation de Stéphane Pedebuy, maire de Serres-Morlaàs, les membres de la liste élue au 1<sup>er</sup> tour des élections municipales sont réunis.

La séance est présidée par Pierre Brégégère, doyen des conseillers municipaux.

Il est ensuite procédé à la mise en œuvre de l'ordre du jour en vue de l'installation du conseil municipal.

**Pièces jointes :**

- Procès-verbaux

**I. Election du Maire**

Voir procès-verbaux

**II. Fixation du nombre des adjoints et élections subséquentes**

Voir procès-verbaux

Après les votes, le Maire fait lecture de la charte de l' élu local.

**III. Délégations du conseil municipal au Maire**

Le Maire énumère les 12 délégations de signature proposées au conseil municipal.

- Les 12 délégations de signature sont votées à l'unanimité.

**IV. Désignation des représentants de la commune aux structures intercommunales**

Le Maire énumère les syndicats auxquels la commune est adhérente.

Après vote du conseil municipal, sont désignés les membres suivants :

**SMEP**

- Délégués Titulaires : Magali Paulhan et Léopold Labat
- Délégués Suppléants : Francis Lacrabère et Christophe Louet

**SDEPA**

- Délégué Titulaire : Magali Paulhan
- Délégué Suppléant : Christophe Louet

**Transports urbains**

- Délégué titulaire : Monique Ardoy
- Délégué suppléant : Nicolas Sambussy

**V. Désignation des représentants de la commune au CCAS**

Le Maire expose les règles d'installation et de fonctionnement du conseil d'administration.

Le conseil municipal fixe à 4 membres du conseil municipal et 4 membres non élus au conseil municipal le nombre de sièges au conseil d'administration.

Après vote du conseil municipal, sont désignés les membres suivants :

- Membres du conseil municipal : Gérard Seine, Véronique Combalbert, Laurence Artigues, Monique Ardoy

**VI. Désignation d'un représentant au conseil d'école**

Le Maire ou son représentant (1 des adjoints) + 1 autre élu (1 titulaire et 1 suppléant)

Après vote du conseil municipal, sont désignés les membres suivants :

- Titulaire : Nicolas Sambussy
- Suppléant : Jean-Louis Vigneau

## **VII. Constitution des commissions municipales**

Le conseil municipal approuve la composition des commissions.

Le Maire propose de créer 9 commissions (votées par le conseil municipal) dont le Maire est président d'office.

Après vote du conseil municipal, sont désignés les membres suivants :

1. Travaux (Naude, Grange, Atelier, autres bâtiments existants, ...) : Bernard Guivarch (Vice-Président), Léopold Labat, Thomas Buron, Christophe Louet, Francis Lacrabère
2. Animation-Loisirs : Monique Ardoy (Vice-Présidente), Laurence Artigues, Véronique Combalbert, Laurence Artigues, Magali Paulhan, Christophe Louet
3. Communication : Magali Paulhan (Vice Présidente), Monique Ardoy, Laurence Artigues, Christophe Louet, Thomas Lauzier, Gérard Seine, Jean-Louis Vigneau
4. Ecole-Enfance : Nicolas Sambussy (Vice Président), Jean-Louis Vigneau, Magali Paulhan
5. Finances : Nicolas Sambussy (Vice Président), Laurence Artigues, Bernard Guivarch, Thomas Lauzier, Christophe Louet, Nicolas Sarthou
6. Services techniques : Léopold Labat (Vice Président), Laurence Artigues, Thomas Buron, Bernard Guivarch, Francis Lacrabère, Christophe Louet, Thomas Lauzier
7. Voirie : Bernard Guivarch (Vice Président), Léopold Labat, Francis Lacrabère, Nicolas Sarthou
8. Urbanisme : Léopold Labat (Vice Président), Magali Paulhan, Thomas Buron, Francis Lacrabère, Nicolas Sarthou, Jean-Louis Vigneau, Christophe Louet
9. Assainissement : Magali Paulhan (Vice Présidente), Francis Lacrabère, Thomas Lauzier, Léopold Labat

## **VIII. Constitution de la commission d'appels d'offres (CAO)**

Commission obligatoire

Membres : le Maire ou son représentant et 3 membres élus (3 titulaires et 3 suppléants)

Après vote du conseil municipal, sont désignés les membres suivants :

- Titulaires : Véronique Combalbert, Bernard Guivarch, Léopold Labat
- Suppléants : Thomas Buron, Magali Paulhan, Christophe Labat

## **IX. Désignation d'un adjoint pour la signature des actes « en la forme administrative »**

Par exemple : signature des propositions d'acquisition par le Maire.

Après vote du conseil municipal, sont désignés les membres suivants :

- Titulaire : Léopold Labat
- Suppléant : Christophe Louet

**X. Versement des indemnités de fonctions au Maire et aux adjoints**

Indemnité du Maire (de droit) : 1 567 € brut mensuels

Après vote du conseil municipal, sont fixées les indemnités suivantes :

- Adjoints : 10,70% de l'indice 1027 soit 416,16 € brut mensuels

**XI. Points divers**

**a) Distribution des masques**

- Mardi : Pierre, Magali, Léopold, Jean-Louis, Monique
- Mercredi : Laurence, Pierre, Thomas, Monique

0,80 ou 0,90 € par masque. La préfecture en rembourse 50%.

Ceux pour les habitants on les paye 2 € (sur 3,50 €). Il y aura peut-être une aide en plus.

**b) Autres points**

- Il faut que l'adressage soit fait dans le village avant la fin de l'année pour que la fibre puisse être déployée. À faire en urgence.
- Les conseils municipaux doivent avoir lieu dans les locaux de la Mairie. Toutefois, pendant « l'état d'urgence », il peut se réunir sur dérogation du Préfet dans un autre lieu (maison pour tous).
- Le budget doit être préparé et voté rapidement.
- Formations de l'AMF : à voir maintenant que le conseil municipal est en place .